



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU MARDI 03 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 03 mai, à 19 heures 00 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Nombre de Conseillers présents : 15.

Nombre de Conseillers votants : 19.

Date de la convocation : 28 avril 2022.

Etaient présents : GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LOISEL Maxime, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, BLANC-GARIN Magali, LENNE Thomas, MARIANI Isabelle, BERNARD Laurent, GUINET Stéphanie, GUINET Géraldine, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara, MALDERET Pierre.

Arrivée de GUINET Géraldine à 19h10. Mme GUINET a participé au vote de toutes les délibérations.

Absents excusés :

GUILLAUME Johann donne procuration à SOARÈS Daniel,
D'HALLUIN Florence donne procuration à LENNE Thomas,
CARPENTIER Christophe donne procuration à LENNE Thomas,
SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

Secrétaire de séance : HEPNER Delphine.

Délibération 2022 – 16 : Décision modificative du budget 2022.

Suite à l'intégration des restes à réaliser de 2021 dans le budget, la commission finances, lors de sa réunion du 15 avril dernier, a validé les modifications suivantes :

Dépenses de FONCTIONNEMENT.	
011 – 6042.	- 7 000,00 €.
011 – 60621.	- 11 000,00 €.
011 – 615221.	- 7 000,00 €.
022.	- 55 542,87 €.
023.	+ 80 542,87 €.
Total des dépenses de fonctionnement : 0 €.	

Recettes de FONCTIONNEMENT.	
Total des recettes de fonctionnement : 0 €.	

Dépenses d'INVESTISSEMENT.	
21 – 2121.	- 3 000,00 €.
21 – 21571.	- 3 500,00 €.
020.	- 55 000,00 €.
RAR 2021.	+ 239 675,46 €.
Total dépenses d'investissement : + 178 175,46 €.	

Recettes d'INVESTISSEMENT.	
021.	+ 80 542,87 €.
RAR 2021.	+ 97 632,59 €.
Total recettes d'investissement : + 178 175,46 €.	

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la commune,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** à l'unanimité, la décision modificative proposée par la commission finances.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,

Jean-Claude GUINET.

*Acte rendu exécutoire après transmission
en sous-préfecture et publication
en date du 05 mai 2022.*